La communication visuelle

1. Identité visuelle se réfère à tous élément graphique qui permette d’identifier visuellement une marque ou un produit.

Elle est composée :

* Du nom de l’entreprise.
* De l’emblème de l’entreprise (Image de l’entreprise)
* Logotype
* Police et taille des caractères
* Dessins = images
* Couleurs

Chaque élément qui constitue une identité visuelle est écrite en détail dans un document qui est une charte graphique.

La charte graphique permet d’avoir un document commun a tous les services d’une entreprise. Afin que chaque personne puisse décliner un document en respectant l’identité visuelle.

L’identité visuelle est intemporelle durée dans le temps. Il peut avoir de la modernisation de cette image.

1. Les éléments qui composent la charte graphique.

Il faut bien réfléchir aux messages qui vont diffuser.

Il va falloir formaliser cette idée (l’expliquer)

Formule simple (sujet, verbe, complément)

Trouver une image forte qui symbolise cette idée